



Emrys Davis

Associé

T : 416.777.6242 / C : davise@bennettjones.com

Toronto

FORMATION

Université York, BES (Hons.), 2005,
summa cum laude

Université de Toronto, JD, 2008

ADMISSIONS AU BARREAU

Ontario, 2009

Colombie-Britannique, 2023

Reconnu pour son « grand jugement et sa bonne analyse stratégique des enjeux » (Chambers Canada), Emrys Davis est un avocat plaçant qui se concentre sur des questions complexes de concurrence et d'antitrust et sur des recours collectifs. Il aide les clients à se conformer aux lois canadiennes sur la concurrence et se bat pour eux lorsqu'ils sont soupçonnés de les avoir enfreintes.

Nommée avocate plaidante de l'année en matière de concours de Benchmark en 2023, Emrys représente régulièrement des clients qui plaident des fusions, répondent à des enquêtes criminelles et civiles et défendent des allégations de comportement anticoncurrentiel. Il possède une vaste expérience de travail pour et contre le Bureau de la concurrence du Canada, notamment à titre d'avocat de première instance du commissaire de la concurrence dans le cadre de sa demande d'abus de position dominante accueillie contre la Chambre immobilière de Toronto et d'avocat de première instance de Vidéotron, qui a rejeté la demande du commissaire en 2022 visant à bloquer l'acquisition de Freedom Mobile par Vidéotron pour 2,85 milliards de dollars et l'acquisition parallèle de Shaw par Rogers pour 26 milliards de dollars.

« 'Avocat plaçant solide' qui recueille les éloges de ses pairs en tant que praticien « excellent » et « extrêmement compétent ». »

Ce que disent les clients

Dans le contexte des recours collectifs, l'expérience et l'approche pratique d'Emrys en matière de litiges ont aidé les clients à obtenir des résultats favorables. Il a représenté des clients dans des recours collectifs complexes et nationaux liés à de nombreuses pièces automobiles, livres audio, batteries rechargeables lithium-ion, compresseurs, tubes à rayons cathodiques, lecteurs de disques optiques, condensateurs, résistances, marchés des changes et billets d'avion. Au cours de la dernière décennie, il a plaidé certains des recours collectifs de fixation des prix les plus influents au Canada, y compris *Godfrey c. Toshiba et al*, une décision de la Cour suprême du Canada de 2019 qui définit les exigences pour certifier un recours collectif de fixation des prix en vertu de *la Loi sur la concurrence* du Canada.

Les publications nationales et internationales reconnaissent Emrys comme un chef de file dans le domaine de la concurrence au Canada. Il est membre du comité de rédaction de l'Association internationale du barreau pour Competition Law International et écrit fréquemment sur les questions de concurrence / antitrust et les recours collectifs.